



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2016

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
  - Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, M. Michel MECKERT, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER,, M. Dominique ROHFRTSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. FREY Thierry

### **1 – Procès-verbal de la séance du 27 Avril 2016**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Avril 2016 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Création d'un plateau, Entrée Nord de Heiligenstein : Attribution du marché de travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

La consultation d'entreprises (quatre) a été lancée dans le cadre des travaux de Création d'un plateau, Entrée Nord de Heiligenstein. La date limite de retour des offres était fixée au 13 Mai 2016 à 11 h.

Trois offres complètes et conformes des entreprises Eurovia, Vogel, et Spiess ont été réceptionnées en retour.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le soir même pour l'ouverture des plis dans le cadre du marché à procédure adaptée concernant les travaux de Création d'un plateau, Entrée Nord de Heiligenstein.

Après analyse et vérification des offres par le Cabinet A2VP (maître d'œuvre), la Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise :

- EUROVIA, à Molsheim pour un montant de 28 578,00 € H.T soit 34 293,60 € TTC, offre la moins disante au regard du critère de choix énoncé dans le règlement de consultation.

**VU** la consultation d'entreprises (quatre) lancée dans le cadre des travaux de Création d'un plateau, Entrée Nord de Heiligenstein

**VU** les trois offres reçues en retour, complètes et conformes des entreprises Spiess, Eurovia et VOGEL TP et après analyse et vérification

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 28 septembre, pour l'attribution du marché pour les travaux de Création d'un plateau, Entrée Nord de Heiligenstein à l'entreprise EUROVIA, à Molsheim pour un montant de 28 578,00 € H.T soit 34 293,60 € TTC,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché, à savoir :

- Avec l'entreprise EUROVIA, à Molsheim pour un montant de 28 578,00 € H.T soit 34 293,60 € TTC,

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives.

### **Adopté à l'unanimité**

### **3- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Heiligenstein est attachée ;  
Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;  
Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;  
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;  
Considérant que la commune de Heiligenstein souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.  
Après en avoir délibéré :

**Apporte** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### **6 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS**

#### **4 – Divers**

##### **A- Collège de Heiligenstein**

Le Principal du Collège de Heiligenstein est venu exposé son souci de localisation de l'établissement. Une signalétique plus pertinente est demandée étant donné que de l'entrée est située sur le ban de Barr.

##### **B – Remerciements**

Plusieurs habitants ont remercié pour les travaux de rénovation de l'Eglise et pour l'organisation du concert du 30 Avril 2016 qui a réjoui.

## **C – Syndicat des vignerons de Heiligenstein**

M. le Maire a été sollicité par le Syndicat des Vignerons de Heiligenstein pour appuyer la motion qu'ils ont prise et qui a été établie par la profession viticole alsacienne, à savoir :

Depuis des décennies, la profession viticole alsacienne s'est attachée à établir et sauvegarder une situation de non-mixité de la région Alsace, déjà vis-à-vis des Vins de table et Vins de Pays, puis des IGP et VSIG, afin d'assurer un niveau qualitatif ambitieux pour le produit et le consommateur, et parce que cela lui semble être le seul moyen probant pour éliminer a priori toute tentation interne de détournement de notoriété des appellations existantes.

Les résultats qualitatifs et économiques lui ayant jusqu'à présent donné raison, la profession viticole alsacienne souhaite éviter à tout producteur potentiel le mirage d'un illusoire revenu complémentaire dans le contexte des coûts de production alsaciens, qui pourrait par contre déstabiliser notablement les équilibres de la filière et mettre en danger la situation économique des exploitations familiales et des entreprises qui constituent le tissu du vignoble.

De ce fait, le Syndicat Viticole de Heiligenstein soutient la position de l'Association des Viticulteurs d'Alsace de ne pas laisser mettre en place une filière VSIG dans l'ensemble des territoires des départements du Bas et Haut-Rhin, et demande qu'aucune surface de vigne autre qu'AOC ne soit implantée sur l'emprise géographique de la totalité de la région « Alsace ».

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**APPUIE** la motion du Syndicat Viticole de Heiligenstein et apporte son soutien à l'Association des Viticulteurs d'Alsace

**Adopté à l'unanimité**

La séance est levée à 21h15.



**Le Maire :**  
**Jean-Georges KARL**

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Samedi 18/06/2016	Kermesse à l'école élémentaire à partir de 11 h
Samedi 25/06/2016	Kermesse à l'école maternelle de 11 H à 16 H
Vendredi 15/07/2016	Chorale québécoise A l'église protestante à 20 h 30 (entrée libre – plateau) Du classique au contemporain

## 2 - Utilisation de l'eau des fontaines du village

Il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.

## 3 – Aux propriétaires de chiens – RAPPEL

N'oubliez pas d'utiliser les sachets mis à votre disposition, en particulier dans la rue des Fleurs.

## 4 – Déploiement du timbre électronique pour le passeport – Rappel

Il est possible d'acquérir directement le timbre électronique sur [timbres.impôts.gouv.fr](http://timbres.impôts.gouv.fr)

## 5 - Valorisation du patrimoine, amélioration du confort des logements ou réduction de la facture de chauffage ! Ne passez pas à côté, le Conseil Départemental peut peut-être vous aider.

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez valoriser votre patrimoine ou améliorer le confort énergétique de votre logement de plus de 15 ans ? Le PIG (\*) Rénov'Habitat 67 peut vous apporter des réponses concrètes et vous offrir l'opportunité de réaliser votre projet ! (\*) PIG : Programme d'Intérêt Général

Déjà 1 745 logements réhabilités dans le Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg dont 346 sur le territoire des SCOT de du Piémont des Vosges et de la Bruche entre 2012 et 2016 ! Alors pourquoi pas vous ?

Reconduit jusqu'en 2020, le PIG Rénov'Habitat a pour objectif **d'accompagner financièrement et techniquement** les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation de leur logement. Les travaux visés sont plus particulièrement les travaux qui permettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975. D'autres travaux sont également financés par le PIG Rénov'Habitat.

Des **bureaux d'études sont missionnés gratuitement par le Conseil Départemental** pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides mobilisables.

Un bureau d'études est présent sur votre territoire. Contactez- le par téléphone ou choisissez de le rencontrer lors d'une permanence : **SOLIHA Alsace** Tel : 03 90 41 40 90. - Mail : [info@arimalsace.fr](mailto:info@arimalsace.fr)

Permanences à :

- **Molsheim** : tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 15h30 à 17h00 à l'UTAMS (16 b rue Gaston Romazzotti)
- **Schirmeck** : tous les mercredis de 10h30 à 12h au Point Info Habitat de Schirmeck (Maison de la Vallée – 114 Grand'Rue)

### **Quelles étapes de votre projet ?**

1- Contacter l'opérateur avant le commencement des travaux pour vérifier si votre projet est recevable.

2- Si votre dossier est recevable, il vous aidera à **constituer votre dossier administratif** et vous donnera les informations générales sur le dispositif.

3- Un spécialiste (thermicien, ergothérapeute) se présente à votre domicile pour **évaluer avec vous les travaux à réaliser**. Il peut vous accompagner dans la recherche de devis

4- L'opérateur vous aide à constituer votre **dossier de demande de subvention** et à le déposer au Conseil Départemental où votre demande sera étudiée.